

**ARRETE N° 02/2023 : DELEGATION DE FONCTION A MADAME EMMANUELLE RANPAZZO SECONDE VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL**

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

**VU** les statuts du Syndicat Intercommunal ;

**VU** la délibération du Comité Syndical en date du 21 juin 2023 portant élection des membres du Bureau.

**CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité du Syndicat intercommunal, il est nécessaire de prévoir une délégation aux Vice-président(e)s.

Nous, **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Madame Emmanuelle RANPAZZO, 2<sup>nd</sup>e Vice-présidente est, par nous, chargée de la dynamisation des outils de communication avec le public (site internet, réseaux sociaux, ...) et des nouvelles technologies.

Madame Emmanuelle RANPAZZO présentera, dans ce cadre, des suggestions au Président et au comité.

**ARTICLE 2** : Cette délégation est donnée pour la durée du mandat.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté prend effet à compter de la date d'élection de Madame Emmanuelle RANPAZZO en tant que 2<sup>nd</sup>e Vice-présidente du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, soit le 21 juin 2023.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera délivré à :

- Madame Emmanuelle RANPAZZO
- Monsieur le Receveur du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

Fait à Marly-le-Roi, le 22/06/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 23/06/2023

Signatures :

**Emmanuelle RANPAZZO**  
Seconde Vice-présidente

**Jean-François PERRAULT**  
Président du Syndicat Intercommunal

